

N° : 22/149 MB

Objet : Arrêté permanent portant limitation de vitesse à 30 km/h en agglomération du bourg-centre de Méaudre

Le Maire de la Commune d'Autrans-Méaudre en Vercors (Isère),

- **VU** le code général des collectivités territoriales et ses articles L 2213-1 et suivants,
- **VU** le code de la route et notamment les articles R110-1, R110-2, R411-8, R411-25 et R413-1,
- **VU** l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre 1- quatrième partie- signalisation de prescription) approuvée par l'arrêté interministériel modifié du 7 juin 1977,
- **Considérant** le problème de vitesse excessive des véhicules dans le centre bourg de Méaudre,
- **Considérant** qu'il y a lieu d'assurer la sécurité des usagers de la voie publique aux abords des bâtiments scolaires et des commerces,

ARRÊTE

Article 1 : La vitesse de tous les véhicules circulant sur la Route départementale 106, dans l'agglomération d'Autrans-Méaudre en Vercors est limitée à 30 km / heure, sur la section comprise entre le 180 avenue de Méaudre et le 301 Avenue du Vercors. Ladite zone est également prolongée jusqu'au 91 rue des Mateaux.

Article 2 : La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'instruction interministérielle - quatrième partie - signalisation de prescription - sera mise en place et entretenue à la charge de la commune d'Autrans-Méaudre en Vercors

Article 3 : Les dispositions définies par l'article 1er prendront effet le jour de la mise en place de la signalisation prévue à l'article 2 ci-dessus.

Article 4 : Toute infraction constatée au présent arrêté sera sanctionnée conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 5 : Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur dans la commune d'Autrans-Méaudre en Vercors.

Article 6 : La directrice générale des services, la gendarmerie ou tout agent de la force publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Envoyé en préfecture le 01/04/2022

Reçu en préfecture le 01/04/2022

Affiché le

ID : 038-200056224-20220328-AR22_149-AR

Autrans-Méaudre en Vercors, le 28 mars 2022

Le Maire,
Hubert ARNAUD

